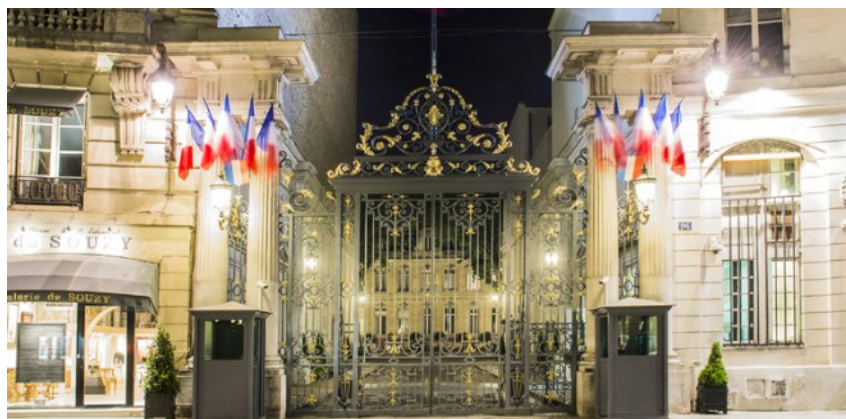




COMMUNIQUE



Le SNPC FO GENDARMERIE reçu Place Beauvau !

Le mercredi 29 septembre 2021, le Ministre de l'Intérieur, Gérald DARMANIN, recevait les organisations syndicales de la gendarmerie ainsi qu'une délégation du CFMG. Le **SNPC FO** était représenté par Laurent CAUQUIL, secrétaire national.

A cette occasion et suite au « Beauvau de la sécurité », le Ministre a annoncé de nouvelles mesures catégorielles au profit des personnels civils de la gendarmerie. Il a également indiqué l'écriture de la prochaine Loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure (LOPSI) dans les 4 mois à venir. Le **SNPC FO** y sera associé et portera, entre autre, sa revendication de création d'une Indemnité de Sujétion Spéciale Police (ISSP) pour les personnels administratifs et techniques à l'instar de la prime perçue par les personnels actifs de la gendarmerie et de la police. Cette revendication est également portée par Unité SGP POLICE FO.

Le SNPC FO GENDARMERIE a obtenu :

➔ Politique RH

Le Ministre souhaite que la gestion RH des personnels civils de la gendarmerie relève de la responsabilité de la DGGN.

Le **SNPC FO** se satisfait d'avoir été écouté au plus haut niveau sur cette problématique sensible. Reste maintenant à définir les contours de cette gestion RH. Le **SNPC FO** a souligné l'importance du renforcement des bureaux « personnes civiles » zonaux. Il a rappelé que, lors de la création des SGAMI, ce sont 4 ou 5 ETP qui avaient été transférés de la gendarmerie vers ces nouvelles structures. Le **SNPC FO** a demandé au Ministre le retour sur le périmètre gendarmerie de ces ETP. Le **SNPC FO** sera vigilant sur ce sujet. L'idée est de retrouver une gestion RH plus efficiente, plus humaine et de ne pas retomber dans les travers qu'on pu connaître nombre de nos collègues notamment ceux gérés par le SGAMI Île-de-France.

→ Le plan PATS (personnels administratifs, techniques et scientifiques)

Le plan PATS définit un certain nombre de mesures catégorielles qui répondent, en partie, à des revendications portées depuis longtemps par le **SNPC FO** auprès du Ministre, de la DRH du MININT et au CT-GN. La mise en place de ce plan d'actions sera étalée sur **3 ans**. Il va donner, de fait, plus d'attractivité à notre périmètre. Il se décline de la façon suivante :

- **Repyramidage de 165 postes de C en B répartis :**
 - 85 pour les administratifs
 - 80 pour les techniques
- **Repyramidage de 25 postes de B en A répartis :**
 - 12 pour les administratifs
 - 13 pour les techniques
- **Attribution de 3.000 points NBI**
- **Création de 13 emplois fonctionnels pour les personnels administratifs A** de Conseillers d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer (CAIOM)
- **Création de 15 emplois fonctionnels pour les personnels techniques C** d'Agents Principaux des Services Techniques (APST)
- **Complément indemnitaire annuel (CIA) collectif étendu aux personnels administratifs**

Le **SNPC FO** accueille avec satisfaction ces avancées notoires au profit des personnels civils. Jamais un tel geste avait été fait en notre direction. C'est enfin une reconnaissance pour les personnels du soutien. Il ne peut y avoir d'opérationnel sans soutien. Le **SNPC FO** n'a eu de cesse de le rappeler et ce, depuis le passage de la gendarmerie au ministère de l'Intérieur.

**Le SNPC FO GENDARMERIE,
la garantie d'un engagement sans faille !**

Notre force, c'est vous !

NOUS CONTACTER !



facebook.com/snpcfo.gendarmerie



twitter.com/fogendarmerie



www.fogendarmerie.fr/